



Lignes directrices de gestion pour la promotion interne

Bilan et propositions d'évolution

7 mars 2022

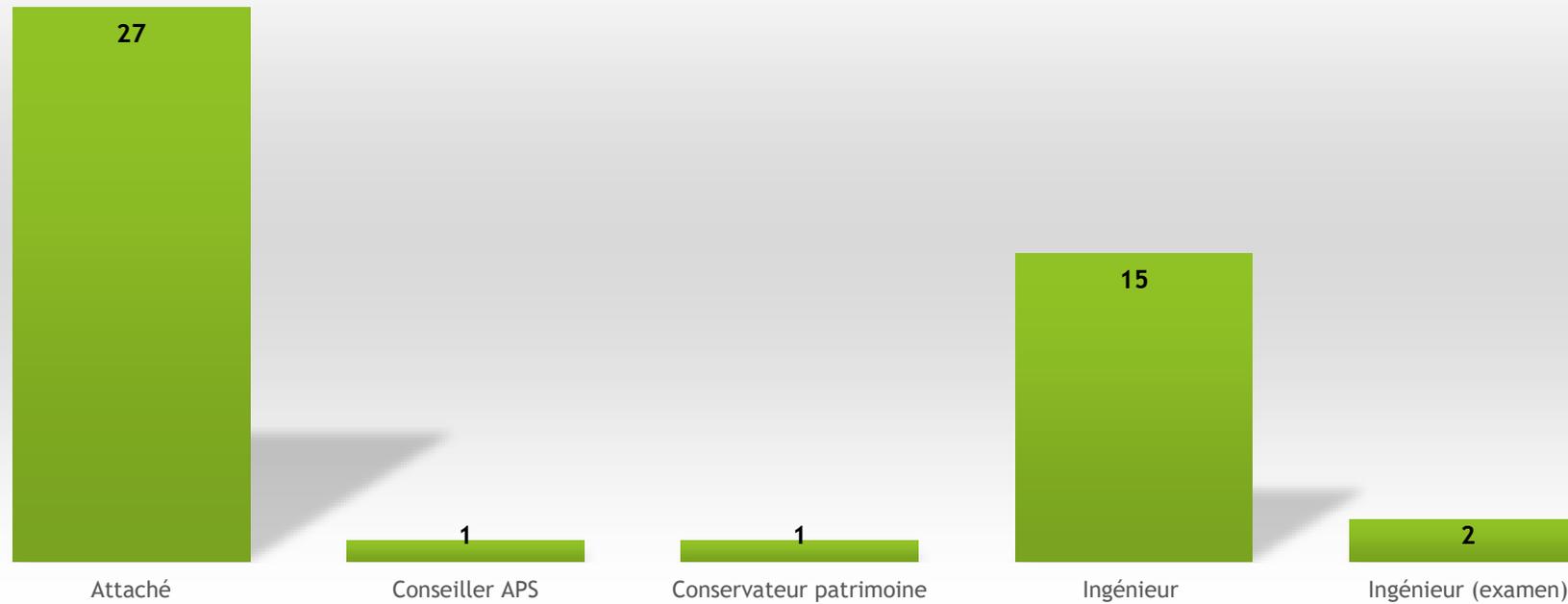
PARTIE I

BILAN DES LDG 2021

RETROPLANNING

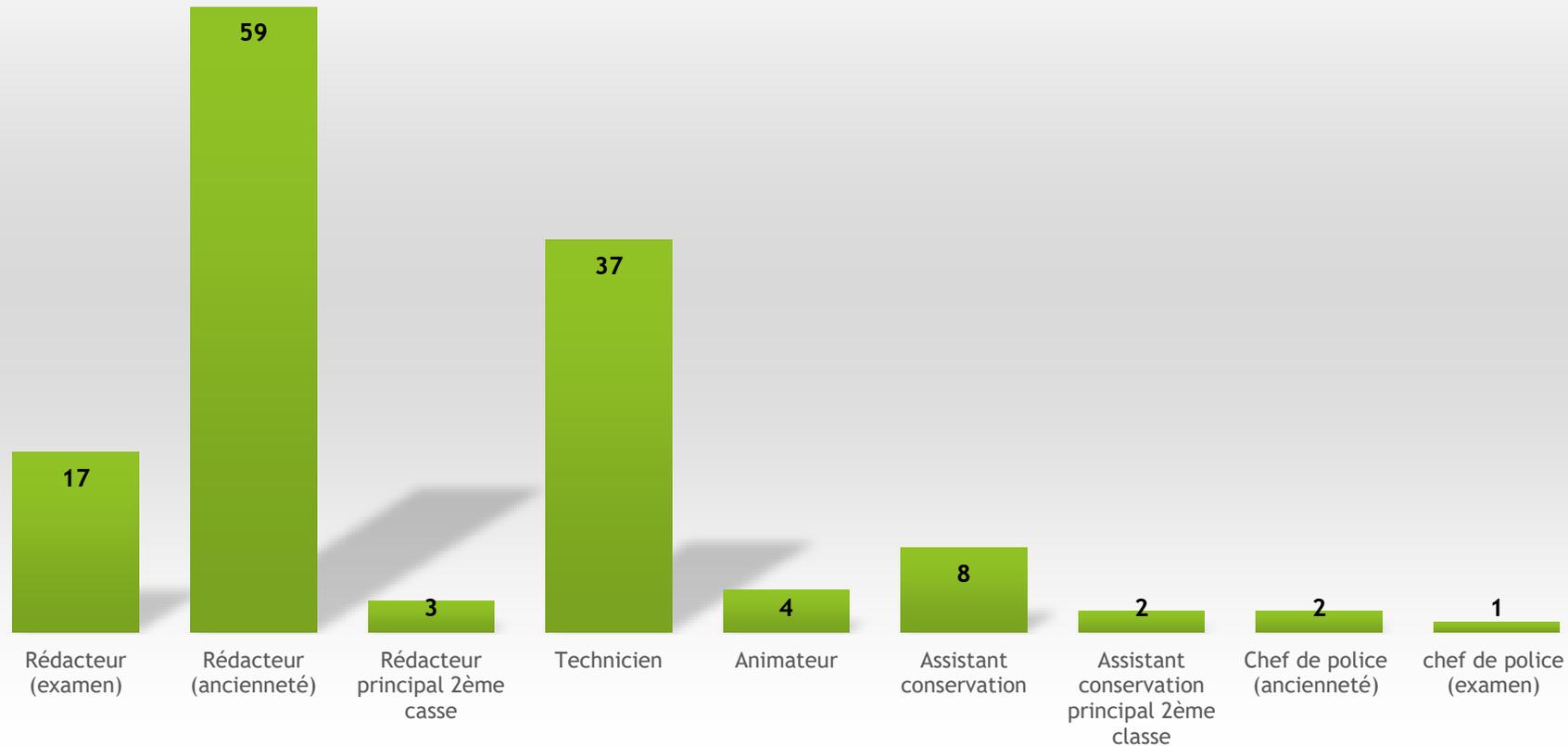
Objets	Date
Dépôt des dossiers de promotion interne auprès du Centre de gestion	1 ^{er} avril au 31 mai 2021
Instruction des dossiers	1 ^{er} juin au 30 septembre 2021
Réunion arbitrage Président/VP	25 Octobre 2021
Date d'effet liste d'aptitude	1 ^{er} novembre 2021

Nombre de dossiers déposés en catégorie A



Attaché : 2 quotas
Ingénieur: 1 quota

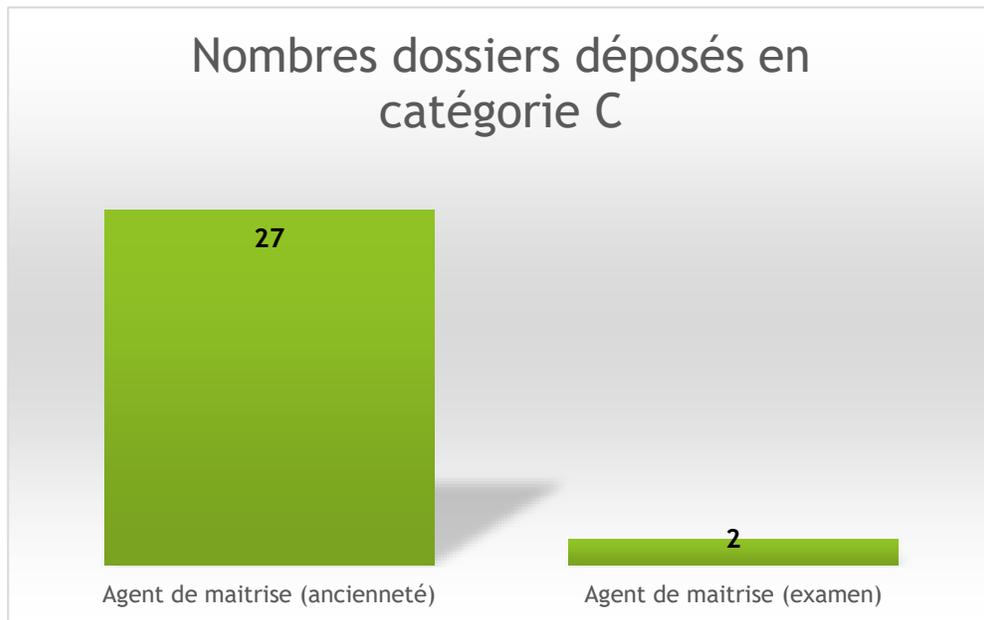
Nombre de dossiers déposés en catégorie B



Rédacteur/Rédacteur principal 2^{ème} classe : 4 quotas

Technicien : 3 quotas

Chef de service de police municipale : 1 quota



L'accès au grade d'agent de maîtrise à l'ancienneté n'est pas soumis à quota. Le quota s'applique uniquement au titre de l'examen professionnel (1 pour 2)

15 agents nommés sur 29

FOCUS SUR LA CATEGORIE B



REDACTEUR (ancienneté)

- ▶ 59 dossiers déposés
- ▶ 50 dossiers recevables
- ▶ 9 agents ne remplissent pas les conditions (dont 8 ne remplissent pas l'obligation de formation de professionnalisation)
- ▶ 53 dossiers sur 59 déposés ont des cotations modifiées par le CDG03 dont 13 dossiers contiennent des erreurs dans le total
- ▶ Seulement 11 agents ont préparé le concours ou examen (-10 ans)

Les difficultés constatées :

- Absences de justificatifs sur la diversité du parcours
- Nombreuses erreurs dans les cotations
- Incohérences ou surcotation sur la position hiérarchique
- Difficulté du positionnement de la fonction de secrétaire de mairie
- Organigrammes peu lisibles et parfois non nominatif
- Vérification de l'obligation de formation en l'absence de justificatif